

FINANCEMENT

CREATION D'ENTREPRISE

OBJECTIF

Proposer aux porteurs de projets de création d'entreprise un accompagnement et un financement sans intérêts ni cautions personnelles pour renforcer les fonds propres de l'entreprise créée.
Accompagner le développement économique et de l'emploi sur la CCHF et la CUD.
Favoriser la bancarisation des projets.

CARACTERISTIQUES

NATURE	Prêt(s) personnel(s) au(x) dirigeant(s) exerçant le contrôle effectif de l'entreprise.
COMPOSITION DE L'INTERVENTION (selon profils porteur et projet)	Prêt d'honneur Création Reprise Initiative Flandre et/ou Prêt d'honneur Initiative Jeune et/ou Prêt d'Honneur Solidaire BPI (PHS) et/ou Prêt d'honneur Création Reprise BPI (PHCR) et/ou Prêt d'honneur Quartier BPI (PHQ)
MONTANT	De 1 000 € à ➔ 20 000 € pour 1 emploi ¹ créé ➔ 23 000 € pour 2 emplois ¹ créés ➔ 26 000 € pour 3 emplois ¹ et plus créés et ne pouvant pas être supérieur au montant des financements bancaires complémentaires, le cas échéant
DUREE DE REMBOURSEMENT	60 mois maximum
DIFFERE DE REMBOURSEMENT	3 mois en moyenne
TAUX D'INTERET	0%
GARANTIE	Garantie BPI France ² (non supporté par le bénéficiaire)
ASSURANCE	Assurance invalidité décès (à la charge du bénéficiaire)
COFINANCEMENT BANCAIRE (ou assimilé)	Obligatoire, sauf cas particuliers ³

ELIGIBILITE

CIBLE	Entreprises en création ou créées depuis moins de 9 mois, situées sur la CCHF ou la CUD
ACTIVITES EXCLUES	Intermédiation financière, promotion et location immobilière (ainsi que leurs intermédiaires), hébergement en gîte et activités agricoles (pour les activités agricoles, aide régionale possible).
FORME JURIDIQUE	Entreprises individuelles et sociétés (SCI exclues)

MODALITES

MONTAGE DU DOSSIER	BGE, CCI, CMA ou expert-comptable
INSTRUCTION DU DOSSIER	Instruction et expertise du dossier par Initiative Flandre qui procède à l'analyse technique et financière du projet
ATTRIBUTION	Présentation par le porteur de projet de sa demande au comité d'agrément, qui expertise la viabilité du projet et statue sur la demande

Avec le soutien de :



(1) emplois à temps plein en CDI ou contrat d'apprentissage, y compris emploi du bénéficiaire
(2) selon éligibilité du projet
(3) Prêt bancaire non obligatoire pour les plans de financement inférieurs à 7 500 € pour les porteurs de projet sollicitant l'aide AGEFIPH ;

LISTE DES PIECES

pour une demande de financement d'un projet de création d'entreprise auprès d'Initiative Flandre

PORTEUR(S)

- ☐ Copie de carte d'identité (recto et verso) ou passeport – en cours de validité
- ☐ CV à jour+ photo
- ☐ Dernier avis personnel d'imposition
- ☐ Justificatifs de situation (attestation pôle Emploi, attestation CAF)
- ☐ Relevé d'identité bancaire (RIB) du compte personnel (banque en France)
- ☐ Fiche de situation personnelle – *téléchargeable sur le site Internet*

PROJET

- ☐ Business plan (présentation du projet, produit, marché, emplacement, concurrence, communication, juridique, moyens humains et matériels...)
- ☐ Compte de résultat prévisionnel sur 3 ans avec plan de financement
- ☐ Plan de trésorerie sur 1 an
- ☐ Principaux devis
- ☐ Bail commercial (projet ou ancien), le cas échéant
- ☐ Licence d'exploitation de marque ou contrat de franchise, le cas échéant

Dans le cadre de l'étude de la demande de financement, des éléments complémentaires pourront être demandés, notamment des éléments d'analyse dans en cas d'un accompagnement par une autre structure de la phase structuration financière du dispositif STARTER de la Région Hauts-de-France.

INITIATIVE FLANDRE



07 70 03 69 76



contact@initiative-flandre.fr



www.initiative-flandre.fr



33 rue du Ponceau - 59140 Dunkerque